

Mise en service du kiosque à déchets



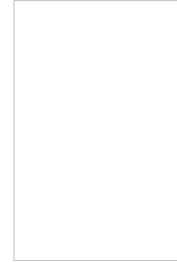
SMICVAL du Libournais Haute Gironde

8, route de la Pinière
33910 Saint-Denis-de-Pile
[Voir le site internet](#)

Auteur :

Elsa Gaiotto
elsa.gaiotto@smicval.fr

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



CONTEXTE



Dans le centre ville de Saint André de Cubzac (33240), la typologie de l'habitat (échope, maison de ville) ne permettait à certains usagers de remiser des bacs roulants, ou empêcher de recevoir un second bac pour les collectes sélectives. Cette configuration a conduit le SMICVAL à réaliser des collectes au porte à porte à des fréquences élevées sans rapport à la production de déchets :

- 2 ramassages par semaines pour les déchets résiduels et 1 collecte hebdomadaire pour les emballages.

Pour réduire ces fréquences de collecte tout en offrant un service moderne aux administrés, le SMICVAL et la commune de Saint André de Cubzac ont fait le choix d'implanter dans l'hyper centre ville des conteneurs enterrés pour les déchets résiduels, les emballages et papier et le verre.

Dans ce partenariat, la commune prend en charge les travaux de génie civil et le Smicval assure la fourniture et la pose des conteneurs enterrés. Financièrement cette opération était réalisable si les emplacements retenus pour implanter les conteneurs enterrés étaient exempts de réseaux souterrains.

Pour 5 emplacements le sous-sol était libre mais pour les deux derniers, la présence d'un réseau d'eaux usées rendait l'opération trop coûteuse et sur le second, la présence de vestiges archéologiques ont conduit la DRAC à interdire toute excavations.

Dans l'obligation d'avoir ces 2 points de stockage pour rendre le maillage opérant, à savoir 1 point de dépôt distant de 100m au maximum d'une habitation, le SMICVAL a du proposer un équipement de remplacements aux conteneurs enterrés.

Les bornes aériennes étant trop souvent associées aux risques de prolifération de dépôts sauvages au pied de ces bornes, il est délicat de proposer l'implantation de borne dans l'hyper-centre ville.

Le SMICVAL a profité de cette difficulté pour en faire une opportunité et proposer un mobilier urbain innovant pour changer la vision des élus sur l'apport volontaire et les points de regroupement.

Cet équipement est conçu comme un kiosque où les bornes sont dissimulés derrière une paroi stylisée. Le vidage des bornes se fait par le toit avec le même système de préhension que les conteneurs enterrés.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

L'objectif principal est de réduire le coût de collecte. La mise en place des conteneurs enterrés et des deux kiosques s'accompagne d'un arrêt de la collecte au porte à porte. Le vidage des CE et des kiosques s'effectue par un chauffeur à l'aide d'un camion grue contre 3 agents auparavant (1 chauffeur et 2 rippeurs).

L'objectif étant que l'économie réalisée par la suppression de la collecte en porte à porte compense ou soit au delà du coût de la collecte en apport volontaire.

Un second objectif était de permettre à tous les habitants du secteur de participer à la collecte sélective des emballages et papiers et du verre de part la densification des points de dépôts.

Egalement ce dispositif permet de moderniser les services en offrant un service 7j/7, 24h/24, ceci permettant de s'affranchir des jours de collecte, des sorties de bacs, de libérer les trottoirs des bacs roulants et de ce fait améliorer l'environnement du quartier.

Résultats quantitatifs

Ces kiosques et conteneurs enterrés ont été mis en service le 1er juin 2018 et la collecte en porte à porte a totalement été arrêtée le 6 juillet 2018.

A la mise en place de la collecte de ces bornes, **un rééquilibrage instantané des secteurs de collecte en porte à porte a été opéré car il était rapidement nécessaire de réduire les temps de collecte de plusieurs secteurs**, dépassant pour certains 9h de travail. Il n'est donc pas possible d'avoir des données comparables de temps ou de tonnages sur un périmètre identique.

Un premier bilan a été dressé après 6 mois de mise en place, en analysant les données sur un périmètre constant plus large, c'est-à-dire sur l'ensemble des collectes du Mardi, journée concernée par la suppression de la collecte de l'Hypercentre, afin de voir si un écart est constaté cette journée-là en terme de tonnages ou de temps de collecte. L'analyse a porté sur la moyenne des 6 premiers mois 2018 (avant changement) en comparaisons avec les 6 derniers mois (après changement) :

Soit sur la journée du mardi :

- **6,166 t d'OMR en moins** (- 7%) et **0,930 t de Propres et Secs** (- 5%)
- **1h de collecte en moins** (-1%)

En temps de collecte pure, sur l'hypercentre, le comparatif entre le porte à porte et l'apport volontaire donne les résultats ci dessous

- Collecte en Porte à porte de la zone Hypercentre de St André :

2h de collecte x 3 tournées = 6h par semaine

6h de collecte x 3 agents = 18h par semaine

18h de collecte x 52 semaines = **936 h / an**

- Collecte des conteneurs enterrés par 1 grutier

4h25 de collecte (OMR et PS) x 3 jours de collecte par semaine = 13h15 par semaine

13h15 x 52 semaines = **689 h / an**

Résultats qualitatifs

La présence des kiosques et des conteneurs enterrés ont été bien acceptés par les riverains ainsi que la suppression de la collecte au porte à porte.

MISE EN OEUVRE

Description de l'action

Le SMICVAL a réfléchi sur un équipement qui devait avoir les mêmes capacités de stockage que des conteneurs enterrés, un système de préhension et de vidage identiques afin d'être réalisé par le même camion sur un seul circuit et qui s'intègre parfaitement à son environnement.

Le SMICVAL a donc réalisé en interne des croquis illustrant la présence de bornes entourées d'une armature métallique et de parois personnalisables. Il s'est inspiré également de mobilier urbain présent en Italie mais conçu pour des bacs roulants et de la redevance incitative.

Sur la base des croquis, il a lancé une procédure négociée et a retenu un prestataire qui a réalisé le kiosque.

Chaque kiosque contient 2 bornes pour les déchets résiduels, une borne pour le verre et une à deux bornes pour les emballages.

Sur un des deux kiosques, le SMICVAL a rajoutés des contenants pour collecter des flux secondaires "piles, capsules de cafés, petits appareils électriques et cartouches d'encre" afin d'augmenter l'offre de services pour les usagers.

Egalement une large ouverture sur tout la largeur est présente de la borne Emballages pour permettre aux commerçants d'y déposer des cartons.

La présence d'une couverture permet d'habiller le kiosque et de protéger l'utilisateur des intempéries. Les parois sont habillées avec de l'adhésivage pour renseigner l'utilisateur et améliorer l'esthétique du kiosque. Un parement bois est également présent.

Planning

Entre le premier coup de crayon et la mise en service il aura fallu 2 ans. Cette durée s'explique par deux raisons principales :

- l'innovation : cet équipement n'existant pas il a fallu créer chaque pièce sur mesure et de nombreux allers retours ont été nécessaires entre le prestataire et le SMICVAL pour valider les plans définitifs et l'habillage du kiosque

- la sensibilité des élus de la commune à implanter un nouveau mobilier urbain en plein centre ville (un des deux kiosques étant sur la place de la mairie). La surface nécessaire au fonctionnement des kiosques a obligé la commune à abattre un arbre pour permettre le vidage par la grue et la suppression de places de stationnement. Toutes ces contraintes ont dû être expliquées, négociées, le projet a été de nombreuses fois revu, repositionner... ces discussions ont nécessité du temps.

Moyens humains

Dossier suivi en interne par le responsable du bureau d'Etude et une Designer.

Moyens financiers

La conception, montage et mise en service des deux kiosques s'élève à 110 000 € HT.

Partenaires mobilisés

Les Elus de la commune de Saint André de Cubzac

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Prestataire compétent dans le domaine de l'apport volontaire et disposant de son propre bureau d'études.

Engagement du maire à promouvoir le changement.

Difficultés rencontrées

De nombreux retards dans le déroulé du projet.

Le SMICVAL n'ayant ni la compétence voirie et n'étant pas propriétaire du domaine public, il a dû s'adapter à toutes les demandes de la Municipalité

Mots clés

RECYCLAGE DES DECHETS | MENAGE | AMELIORATION DES PERFORMANCES | EMBALLAGE | ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Dernière actualisation

Octobre 2019

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

Contact ADEME

Hélène SANCHEZ

helene.sanchez@ademe.fr

